



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières d'AgroGeneration objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et AgroGeneration n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

AGRO Generation

Plus importante émission obligataire sur Alternext de NYSE Euronext Paris : 9,4 millions d'euros levés dans le cadre de l'emprunt obligataire au taux annuel brut de 8%⁽¹⁾

Paris – 12 juillet 2012

AgroGeneration, groupe agricole spécialisé dans la production de céréales et oléagineux en Ukraine et en Argentine, annonce le résultat de son emprunt obligataire au taux annuel brut de 8%⁽¹⁾ (BAGRO - FR0011270537) dont la période de souscription, ouverte le 19 juin, s'est achevée le 11 juillet 2012.

Le Groupe se félicite, dans un contexte de marché difficile et peu favorable aux opérations financières, d'avoir levé plus de 9 millions d'euros lors de cette opération. Le montant brut de l'émission s'élève à **9 379 300 €, représenté par 93 793 obligations ayant chacune une valeur nominale de 100 €** ce qui constitue la plus importante émission d'obligations ouverte au public, en terme de montant, sur Alternext de NYSE Euronext Paris.

Le montant significatif levé lors de cette émission obligataire permettra au Groupe de diversifier et d'allonger la maturité de ses sources de financements, et sera affecté au financement d'une partie des besoins en fonds de roulement de la production agricole.

Les ordres de souscription seront servis à 100%. Les souscriptions proviennent essentiellement d'investisseurs individuels (83% des ordres) par le biais de la nouvelle procédure de centralisation mise en place par Euronext. Le règlement-livraison des titres interviendra le 17 juillet 2012.

L'admission aux négociations des obligations sur Alternext de NYSE Euronext Paris aura lieu le même jour. Les intérêts de cette émission obligataire seront versés pendant 6 ans, semestriellement, le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril de chaque année (ou si ce jour n'est pas ouvré, le jour ouvré suivant). Le premier versement interviendra le 1^{er} octobre 2012.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité - Remboursement intégral du capital à échéance sauf en cas de défaut de l'émetteur.



Charles Vilgrain, Président du Directoire déclare : « Je tiens à remercier les investisseurs individuels et institutionnels qui ont participé avec intérêt à cette opération, dans un environnement de marché difficile actuellement, témoignant leur confiance dans notre modèle de développement.

Cette émission obligataire s'inscrit pleinement dans le renforcement et la sécurisation de notre structure financière et dans la poursuite de notre plan de développement ambitieux. Nous sommes engagés dans un projet de création de valeur qui repose sur une amélioration progressive de nos rendements agricoles et sur l'extension de nos terres louées, avec un objectif de 100 000 hectares de terres en Ukraine d'ici 12-18 mois et 50 000 hectares en Argentine à horizon 5 ans ».

AgroGeneration a été accompagné dans cette opération par **Actus Finance**, **Invest Securities** et **Debevoise & Plimpton LLP**.

Chef de file et Teneur de livre

Invest Securities
Société de Bourse

AgroGeneration sur Alternext

Actions

ALAGR
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Code ISIN FR0010641449
Mnémonique ALAGR

Obligations

BAGRO
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Code ISIN FR0011270537
Mnémonique BAGRO

A propos d'AGROGENERATION

AgroGeneration, premier véhicule 100% agricole coté à Paris, est spécialisé dans la production de céréales et d'oléagineux en Ukraine, ancien grenier à blé de l'Europe réputé pour ses fameuses « terres noires ». Créé en 2007, AgroGeneration est devenu en quatre ans un acteur reconnu exploitant six fermes sur 51 000 hectares et s'appuyant sur des baux sécurisés de long terme. AgroGeneration a développé un modèle d'exploitation, dans le cadre d'une stratégie d'agriculture raisonnée, que le Groupe entend dupliquer avec pour objectif de contrôler 100 000 hectares de terres cultivables en Ukraine et 50 000 hectares en Amérique Latine.

Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur : www.actusnews.com

AgroGeneration

Charles Vilgrain, Président du Directoire

Alexandre Joseph, Directeur Financier

01 56 43 68 60

investisseurs@AgroGeneration.com

www.AgroGeneration.com

Actus Finance

Guillaume Le Floch, Relations investisseurs
01 72 74 82 25

Anne-Pauline Petureau, Relations investisseurs
01 53 67 35 74

Alexandra Prisa, Relations presse
01 53 67 35 79



AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par AgroGeneration des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise, notamment en France. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; AgroGeneration n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Un prospectus, ayant obtenu le visa numéro 12-275 en date du 18 juin 2012 de l'AMF peut être obtenu gratuitement auprès d'AgroGeneration et des intermédiaires financiers, ainsi que sur les sites Internet d'AgroGeneration (www.agrogeneration.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur la section du prospectus relative aux « facteurs de risque ».

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. AgroGeneration n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit notamment pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

